



Sommaire

Chers déclarants,

Vous trouverez ci-après des informations complémentaires relatives aux téléprocédures, et notamment une communication émanant de l'Administration - pour les dépôts TDFC - qui indique que les SIE feront preuve d'indulgence pour les dépôts retardataires qui seraient déposés avant le 18 mai (en lieu et place du 3 mai) !

Bonne lecture à tous.

L'équipe du portail ASPOne.fr

Au sommaire

Fiscal ...

- EDI-IR
- DSI
- Calendrier TDFC 2016
- Horaires support les 17 et 18 mai
- Alertes évoluées
- Erreur « 10 » TDFC

En Bref ...

- Arrêt de service
- Déménagement ASPOne.fr
- Documentations

Fiscal ...

EDI-IR

Pour cette campagne 2016 relative à EDI-IR, les dates de fin des zones 1 et 2 qui étaient respectivement au 24/05/2016 et au 31/05/2016 ne s'appliquent pas pour la filière EDI IR.

- La date limite de dépôt pour la filière EDI IR est fixée au **07/06/2016 pour toutes les zones 1, 2 & 3.**

- La fermeture du canal EDI IR est fixée au 17/06 afin de permettre aux partenaires de déposer des déclarations qui auraient été rejetées avant le 08/06/2016.

DSI

La DSI a ouvert le 5 avril dernier au lieu du 30 mars comme il était initialement prévu.

Nous vous informons que depuis cette année, nos partenaires éditeurs peuvent désormais utiliser notre traducteur XML-Edi sur le périmètre DSI, qui a été implémenté afin de répondre aux sollicitations de certains d'entre vous sur ce sujet.

Calendrier TDFC 2016

Message de la DGFIP :

« Le ministre des finances et des comptes publics, Michel Sapin, a annoncé que, pour la première année d'application intégrale du nouveau calendrier de dépôt des déclarations de résultats et de CVAE (formulaire n°1330) fixant la date limite au 2ème jour ouvré suivant le 1er mai, soit pour cette année le 3 mai 2016, et afin de tenir compte des difficultés signalées, les services des impôts des entreprises feront preuve d'indulgence à l'égard des dépôts de ces déclarations retardataires de moins de 15 jours (soit des dépôts enregistrés avant le 18 mai).

Pour la direction régionale des finances publiques de Mayotte, les dépôts des déclarations retardataires pourront être enregistrés avant le **31 mai 2016** sans application de majoration pour dépôt hors délai.

Horaires du support clients étendus les 17 et 18 mai

Dans la cadre de l'extension du délai de dépôt au 18 mai pour la campagne TDFC, nous allons étendre les horaires de notre service Support Clients les 2 derniers jours de la campagne, afin de répondre au mieux à vos éventuels besoins de support.

Les 17 et 18 mai 2016, le support sera donc accessible aux coordonnées habituelles mail et téléphone jusqu'à 20H00 au lieu de 18H00.

Il est à noter que nous vous engageons vivement à déposer vos déclarations bien avant le 18 mai, et tenter comme faire se peut de déposer à la date de fin de campagne initialement prévue, à savoir le 3 mai.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr.

Alertes évoluées

Depuis l'obligation d'utiliser le couple SIREN/ROF qui porte désormais sur l'ensemble des téléprocédures fiscales (TVA, TDFC, PAIEMENT), la ROF est devenue également obligatoire au niveau du paramétrage des **alertes sur échéances**. Nous vous invitons donc à renseigner cette information afin que les alertes sur échéances soient correctement paramétrées pour un fonctionnement optimal.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr.

Erreur « 10 » TDFC

Vous êtes nombreux à nous interroger sur une erreur assez fréquente de rejet remontée par la DGFIP suite à un de vos dépôts TDFC. Le rejet DGFIP n°010 en TDFC est souvent dû au fait qu'il manque un paramètre obligatoire dans la zone KD (ROF) du formulaire d'identification (F-IDENTIF), et c'est souvent dû à une ROF incohérente avec le régime fiscal du redevable.

Vous trouverez ci-après les correspondances entre les ROF et les régimes/catégories fiscales (extrait des cahiers des charges de l'Administration) pour la téléprocédure TDFC.

Attention : la colonne de droite indique le préfixe de la ROF à utiliser, **qui est toujours suivie d'un numéro incrémentiel** commençant à « 1 » mais qui peut avoir une valeur différente pour votre entreprise. *En cas de doute, seul votre SIE peut vous communiquer une ROF que vous ne connaissez pas !*

Par exemple, si vous êtes au régime BIC soumis à l'IS, le préfixe de votre ROF sera donc « IS » suivi d'un chiffre qui dans 99% des cas sera positionné à la valeur « 1 » ➔ « IS1 »

Nota Bene :

Le portail vous indique la ROF sur un flux précédemment accepté dans le « suivi des dépôts » dans votre espace privé.

Correspondance identifiants fiscaux du dépôt avec obligation fiscale de la ROF	
Dépôt	ROF
BA (BN ou BS)	BA
BC DC	BNC
BI (RN ou RS ou NE ou SE ou MN ou MS) IR	BIC
BI (RN ou RS ou NE ou SE) IS	IS
BI GT IS	ISGROUPE
BI GM IS	IS
RF (72 ou TR)	RF
FL CV	CVAE
FL CF	CFE

Arrêt de service - PRA

- Les 27 et 28 juillet prochain, il est prévu un test de « bascule » de la plateforme de production ASPOne.fr sur la plateforme de secours, dans le cadre d'une simulation afin de vérifier la conformité et le bon déroulement des procédures liées au PRA (Plan de Reprise d'Activité).
- Cette opération devrait être transparente avec toutefois deux arrêts de services programmés le 27 à 20H00 dans le cadre de la bascule sur le site de secours, et le 28 à 20H dans le cadre du rétablissement sur le site de production nominal.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr.

Documentation

La documentation « **Web-Déclarations** » et « **Procédure Requête et Déclaration des loyers** » disponibles en téléchargement sur le site a été mise à jour pour tenir compte des nouveautés intervenues sur le millésime 2016 TDFC et qui concerne :

- Liste des formulaires TDFC mise à jour, intégrant notamment le périmètre d'intégration fiscale
- Possibilité de génération du Web-Deployer automatiquement à partir du résultat d'une Web-Requête.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr.

ASPOne.fr déménagement !

Le siège social d'ASPOne.fr est transféré à compter du 25 avril au **116 rue de Silly 92100 Boulogne Billancourt**, en lieu et place du 56 rue de Billancourt, 92100 Boulogne Billancourt.

Ce déménagement a été souhaité par la direction du groupe TESSI pour rapprocher et regrouper les activités opérées par TESSI DOCUMENTS SERVICES au sein du même lieu géographique. Ces activités concernent le traitement de documents dans son ensemble et les moyens de paiement, avec la dématérialisation des flux, la gestion multi-canal des échanges et l'archivage électronique.

- Notre numéro d'agrément de partenaire EDI et nos coordonnées téléphoniques ne changent pas !

ASPOne.fr
Siège social : 116 rue de Silly - 92100 Boulogne-Billancourt
Numéro de partenaire EDI : 9210007
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Notre numéro Siret sera éventuellement amené à changer au niveau du code NIC (5 derniers caractères). Nous vous le communiquerons dès que nous en aurons pris connaissance.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à contact@asp-one.fr